



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le 31 JUIL. 2015

Madame la Secrétaire générale,

Je vous ai, à plusieurs reprises, rappelé l'importance que revêt, pour la ministre de l'Écologie, la pleine réussite de la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Cette réussite passe avant tout par une intégration réussie des personnels contractuels de l'environnement, notamment par l'élaboration d'un cadre de gestion commun.

Comme vous le savez, la création de l'AFB est prévue par le titre III du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui a été examiné en première lecture à l'Assemblée nationale en mars dernier et dont l'examen est programmé à compter du 28 septembre prochain au Sénat. Son article 13 prévoit la création d'un quasi-statut pour les personnels contractuels de l'AFB, également applicable à d'autres opérateurs de la sphère environnement.

Afin de permettre à ce projet d'aboutir d'ici début 2016, mes équipes se sont fortement mobilisées. Six réunions de concertation sur l'élaboration de ce futur quasi-statut ont été organisées les 12 mars, 16 avril, 20 mai, 17 juin, 8 juillet et 21 juillet dernier au cours desquelles a été présenté et discuté l'ensemble des principes directeurs du futur quasi-statut. L'objectif poursuivi est de simplifier la gestion et le déroulement de carrière de ces personnels et de favoriser la mobilité entre les établissements publics de l'environnement.

Il est désormais primordial, pour avancer dans les travaux, de recueillir un avis préalable de la part de nos partenaires interministériels sur les dispositions essentielles envisagées dans le futur quasi-statut. A cet effet, je vous informe que j'ai transmis à mes homologues des finances, des comptes publics, de la décentralisation et de la fonction publique une seconde « pré-saisine » accompagnée d'une série de fiches qui détaillent l'ensemble des dispositions et principes que nous avons examinés ensemble.

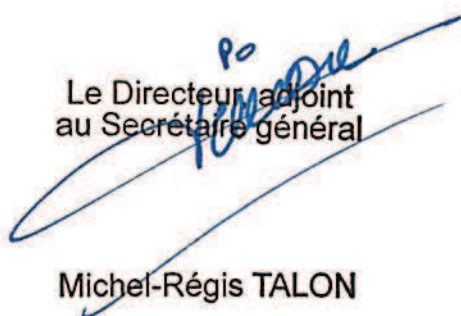
Madame Véronique THYS
Secrétaire Générale
Fédération Générale des Transports et de l'Équipement (FGTE-CFDT)
Permanence FGTE-UFETAM
Bureau 3 C07
30, passage de l'Arche
92 055 – LA DEFENSE Cedex

Conformément à nos échanges, cette « pré-saisine » porte la demande des personnels de pouvoir bénéficier de bonifications d'ancienneté à l'instar des règles d'avancement prévues pour certains corps de fonctionnaires.

Enfin, je tiens à souligner que je serai très attentif à la bonne mise en œuvre de la déprécarisation des personnels de la sphère environnement aussi bien par la voie de l'intégration au quasi-statut que par celle du dispositif de la loi « Sauvadet ».

Afin que le quasi-statut soit opérationnel début 2016, les services de la DRH élaboreront en parallèle les projets de décrets et d'arrêtés traduisant ces dispositions, en vue de la saisine officielle du guichet unique après un travail complémentaire entre services. Ils feront naturellement l'objet d'échanges cet automne avant le lancement des consultations officielles (CT des établissements et CTM) et l'examen des textes par le Conseil d'État.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations distinguées.


Le Directeur adjoint
au Secrétaire général

Michel-Régis TALON

Le Secrétaire général

Francis ROL-TANGUY